

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1230

12 juin 2010

SOMMAIRE

7H	59035	ING PFCE Top Holdco S.à r.l.	59026
ABS Finance Fund	59034	Insight-Studio M I S.à r.l.	59031
AI International Chemicals S.à r.l.	59029	Kenavon Drive Holdings II	59040
AI International Finance S.à r.l.	59029	Kersting Luxembourg Sàrl	59036
APCOA Finance Lux S.à r.l.	59038	Legg Mason Investment Trust Series	59014
Benchley Investments S.A.	58995	LSF5 Giga Holdings S.à r.l.	59026
BI.CI.DI. International S.A.	59019	LSF5 Giga Investments S.à r.l.	59028
Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch	58997	LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A.	59036
Canopus Investment B.V., S.à r.l.	58999	LuxCo 116 S.à r.l.	59024
Capadon Southeast European Investments S.à r.l.	59021	Mediator S.A.	59028
Clausen 1 S.à r.l.	59020	Merrill Diamond Funds	58998
Clausen 2 S.à r.l.	59025	Multi-Projects S.A.	59028
Compagnie Européenne de Bureautique S.A.	59035	Nitid S.à r.l.	59026
Crystal Silver S.à r.l.	59031	Oaktree Capital Management Fund (Euro- pe)	59028
Cygnus S.à r.l.	58999	Oaktree Capital Management Fund II (Eu- rope)	59031
Dolis S.A.	58995	Pusan S.A.	58997
e2 advance S.à r.l.	59035	QLux Aviation S.à r.l.	59031
EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF	59040	Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l.	59034
Fortis LDI Solution	58994	Savalmo S.A.	59040
Fortis L FoF	59018	SISA Estate S.à r.l.	59024
Froheld A.G.	58994	Tebanez Holding S.A.	58996
HB Constructions S.A.	59021	Torsch Financière S.A.	59019
Hess (Luxembourg) Exploration and Pro- duction Holding S.à r.l.	59015	Verdala S.A.	58996
HHO	59036	Vins et Domaines Finance S.A.	58997
H.I.G. Europe - France III S.à r.l.	59036	Voxel International S.à r.l.	59040
Icare Finance S.A.	58996	World Helicopters S.A.	59035
		You Consulting S.A.	59035

Froheld A.G., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 23.200.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *21. Juni 2010* um 11.00 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. Dezember 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2010062308/534/17.

Fortis LDI Solution, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 108.079.

An EXTRAORDINARY GENERAL SHAREHOLDERS' MEETING

will be held on *21 June, 2010* at 11am o'clock, at the premises of Fortis Investment Management Luxembourg S.A., H2O building, bloc A, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Agenda:

1. Change of the Company's name to BNP PARIBAS LDI SOLUTION SICAV-SIF and amendment of Article 1 of the Articles of Association, as follows: "A limited company (société anonyme) in the form of an open-ended investment company (société d'investissement à capital variable - "SICAV") named "BNP PARIBAS LDI SOLUTION SICAV-SIF", in abbreviated form "BNPP LDI SOLUTION" (referred to hereinafter as "the Company") has been established pursuant to these Articles of Association (hereinafter the "Articles of Association"). The complete naming and the abbreviated naming can be equally used in all the official and commercial documents of the Company";
2. Amendment of the Article 3 "Object" of the Articles of Association according to the provisions of the Luxembourg law dated 13 February 2007 on Specialised Investment Fund.
3. Transfer of the head office to 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange and consequent amendment of Article 4 of the Articles of Association;
4. Amendment of the second sentence of the third paragraph of Article 4 of the Articles of Association as follows: "The registered office may be moved by simple decision of the Board of Directors, either within the commune or, within the limits authorised by Luxembourg law, to another commune of the Grand Duchy of Luxembourg";
5. Amendment of the Article 5 of the Articles of Association as follows according to the provisions of the Law dated 13 February 2007 on Specialised Investment fund: "The capital shall be entirely subscribed and at least 5% of the subscription amount for shares shall be paid-up in cash or by means of contribution other than cash."
6. Amendment of the Article 8 of the Articles of Association in order to authorise the conversion of bearer shares into registered shares and the contrary.
7. Amendment of the title of Article 11 of the Articles of Association "Restrictions on the acquisition of Company shares" to "Restrictions on the holding of Company shares".
8. Amendment of the provisions of the Article 11 of the Articles of Association in order to only authorise subscription of well-informed investors in the meaning of the Law of 13 February 2007 on Specialised Investment Fund.
9. Change in the method for valuing unlisted securities as provided for by Article 14 (d) of the Articles of Association; Change in the method for valuing derivative financial instruments as provided for by Article 14 (g) and (h) of the Articles of Association;
10. Rewording of point (4) of Article 14 of the Articles of Association describing the Company's commitments;
11. Amendment of Article 14 (f) of the Articles of Association to allow the Board of Directors to calculate a second net asset value under certain circumstances (Swing Pricing);
12. Amendment of first paragraph of the Article 25 of the Articles of Association to hold the general meeting of shareholders at the registered office of the Company and not necessary in the commune of Luxembourg; Amendment of Article 25 of the Articles of Association to allow a shareholders' meeting to be called at the request of the Board of Directors or of shareholders representing at least one-tenth of the share capital;

13. Revision of Articles 31 and 32 of the Articles of Association specifying the terms for depositing undistributed assets with the Caisse des Consignations in the event of winding-up of a sub-fund, category or sub-category;
14. Amendment of the Article 35 of the Articles of Association in order to specify that the Company is subject to the provisions of the Luxembourg Law dated 13 February 2007 on specialised investment fund;

In compliance with Article 67-1 of the Law of 10 August 1915 governing commercial companies, as amended by the Law of 7 September 1987, the Meeting's deliberations are only valid if at least one-half of the Company's capital is present or represented. In order to be adopted, resolutions must be carried out by at least two-thirds of the votes of the shareholders expressed. The votes expressed do not comprise those attached to the shares for which the shareholder has not taken part to the vote or has not voted or whose vote was considered as null or void.

Owners of bearer shares wishing to attend or to be represented at the Meeting are asked to deposit their shares at the offices of the finance department at least five full days before the meeting, as stated in the prospectus.

Owners of registered shares wishing to attend or be represented at the Meeting are admitted against proof of identity, provided that they notify their intention to attend the meeting at least five full days beforehand.

The draft of the new Articles of Association, the current prospectus and the last periodic report are available from the agencies stated in the prospectus.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2010062124/755/58.

Dolis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 110.785.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 22 juin 2010 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Ratification des décisions des Administrateurs prises depuis le 1^{er} janvier 2010.
5. Décharge aux Administrateurs pour les desdites décisions.
6. Communication aux Administrateurs sur les procurations à donner afin de faire participer DOLIS SA, en tant que «actionnaire» aux assemblées générales de la filiale italienne DOLIS 19 Srl qui seront convoquées par les administrateurs de ladite filiale d'ici la fin de juillet 2010.
7. Communication aux Administrateurs sur les procurations à donner afin de nommer un représentant en justice en cas de besoin.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010062310/1023/22.

Benchley Investments S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.
R.C.S. Luxembourg B 27.617.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2010 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010062315/506/16.

Tebanez Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 93.034.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 juin 2010 à 16.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2009, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2009.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés.
5. Divers.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2010062311/1023/18.

Verdala S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 101.910.

The shareholders are convened hereby to attend the

ORDINARY MEETING

of the company, which will be held at the headoffice, on June 21, 2010 at 16.00 p.m.

Agenda:

1. Approval of the reports of the Board of Directors and of the Statutory Auditor.
2. Approval of the balance-sheet and profit and loss statement as at December 31, 2009 and allotment of results.
3. Discharge to the Directors and the Statutory Auditor in respect of the carrying out of their duties during the fiscal year ending December 31, 2009.
4. Continuation of the activity of the company despite a loss of more than 75% of the capital.
5. Statutory Elections.
6. Miscellaneous.

THE BOARD OF DIRECTORS.

Référence de publication: 2010062312/1023/18.

Icare Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 111.000.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du 22 juin 2010 à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010062316/506/16.

Pusan S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 54.027.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *22 juin 2010* à 10.30 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010062317/506/16.

Vins et Domaines Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 110.876.

Messieurs les Actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra en date du *22 juin 2010* à 15.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2009
3. Décharge au conseil d'administration et au commissaire aux comptes
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010062318/506/16.

Brasserie de Luxembourg Mousel-Diekirch, Société Anonyme.

Siège social: L-9214 Diekirch, 1, rue de la Brasserie.

R.C.S. Luxembourg B 96.275.

Les porteurs de parts sociales de la société sont invités à

l'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra 35 avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, le *20 juin 2010* à 11 heures.

Ordre du jour:

1. Modification de l'exercice social de la Société
2. Divers

Les porteurs de parts sociales qui désirent assister à l'Assemblée Générale ou s'y faire représenter, sont tenus de se conformer à l'article 28 des statuts, en déposant leurs titres cinq jours avant l'Assemblée, soit au siège social situé 1, rue de la Brasserie à Diekirch, soit dans une banque de la place, contre récépissé valant carte d'entrée.

Les procurations devront être adressées au Conseil d'Administration cinq jours avant l'Assemblée Générale.

Référence de publication: 2010062725/267/16.

Merrill Diamond Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5826 Hesperange, 33, rue de Gasperich.

R.C.S. Luxembourg B 138.733.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and ten, on the second day of the month of June.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

“Merrill Lynch International”, whose registered office is at Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street, London EC1A 1HQ, United Kingdom, registered with the Companies House, London under number 02312079 (the “Sole Shareholder”),

represented by Maître Laurent Lenert, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 28 May 2010, hereto annexed,

being the sole shareholder of, and holding all the shares in issue in, “Merrill Diamond Funds” (the “Company”), a société d’investissement à capital variable having its registered office at 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed on 21st May 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Mémorial”) number 1412 of 9th June 2008 and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 138.733. The articles of incorporation of the Company have been amended by a notarial deed on 18th February 2009, published in the Mémorial C, number 563 of 16th March 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) The Sole Shareholder is the sole holder of all of the three hundred ten (310) shares with no par value in issue in the Company.

(B) The Sole Shareholder has full knowledge of the articles of incorporation and the financial standing of the Company.

(C) The Sole Shareholder decides hereby to dissolve and liquidate the Company, to acknowledge the state of the Company’s assets and liabilities, to have all assets of the Company transferred to itself and to assume the obligations of the Company which shall be paid out of such assets, and decides that thereby the liquidation of the Company is closed.

(D) The Sole Shareholder decides to fully discharge the board of directors of the Company for the due performance of its duties up to this date and that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of at least five years at the offices of BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his/her respective name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L’an deux mil dix, le deuxième jour du mois de juin.

Par-devant nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«Merrill Lynch International», une société anonyme de droit britannique, ayant son siège social à Merrill Lynch Financial Centre, 2 King Edward Street, EC1A 1HQ, Londres, Royaume-Uni, et inscrite au Companies House de Londres sous le numéro 02312079 (l’“Actionnaire Unique”),

représentée par Maître Laurent LENERT, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d’une procuration délivrée le 28 mai 2010, ci-annexée,

étant le seul actionnaire de et détenant la totalité des actions en émission de “Merrill Diamond Funds” (la “Société”), une société d’investissement à capital variable ayant son siège social à 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché du Luxembourg, constituée par acte notarié le 21 mai 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (“Mémorial”), numéro C-1412 du 9 juin 2008 et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.733. Les statuts de la Société ont été modifiés par acte notarié le 18 février 2009, publié au Mémorial C, numéro 563 du 16 mars 2009.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d’acter ce qui suit:

(A) L’Actionnaire Unique est le seul détenteur de toutes les trois cent dix (310) actions émises de la Société.

(B) L’Actionnaire Unique a parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société.

(C) L'Actionnaire Unique décide par la présente de dissoudre et liquider la Société, de prendre connaissance de l'état de tous les actifs et passifs de la Société, d'avoir tous les actifs de la Société transférés à l'Actionnaire Unique et d'assumer les obligations de la Société résultant de ces actifs, et décide ainsi que la liquidation de la Société est close.

(D) L'Actionnaire Unique décide de donner pleine et entière décharge au conseil d'administration de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à la date des présentes et que les livres et documents de la Société seront conservés pendant au moins cinq ans auprès de BNP Paribas Securities Services, Luxembourg Branch, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant d'après ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: L. LENERT, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 4 juin 2010. Relation: EAC/2010/6542. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2010063693/73.

(100079335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2010.

Cygnus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 43.000,00.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 148.546.

Canopus Investment B.V., S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: EUR 20.025,00.

Siège de direction effectif: L-8010 Strassen, 206-210, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 105.250.

In the year two thousand and ten, on the third day of June.

Before the undersigned, Maître Francis Kessler, notary public, residing at Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

(1) Cygnus S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10 rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.546, with an issued share capital of USD 43,000 (forty-three thousand United States Dollars) represented by 43 (forty-three) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "Absorbing Company");

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a resolution taken by the board of managers of the Absorbing Company on 1 June 2010 (the "Resolution 1"); and

(2) Canopus Investment B.V., in liquidation (also known as Canopus Investment B.V., S.à r.l., in liquidation), a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered in The Netherlands with the Netherlands Trade Register with registration number 27247664 and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.250, with an issued share capital of EUR 20,025 (twenty thousand twenty five Euro) represented by 801 (eight hundred one) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "Absorbed Company", together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies");

here represented by Ms. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employee, with professional address at 5, rue Zenon Bernard L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, pursuant to a resolution taken by the sole liquidator of the Absorbed Company on 1 June 2010 (the "Resolution 2", together with Resolution 1 referred to as the "Resolutions").

The Resolutions, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereabove stated capacities, have required the undersigned notary to record the following:

"COMMON TERMS OF MERGER"

In accordance with Article 261 and following and in particular Article 278 of the Luxembourg law of 10 August 1915 on Commercial Companies, as amended (the "Luxembourg Law"), and Section 2:309 and following of the Netherlands Civil Code ("NCC"),

(1) the management body of Cygnus S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10 rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.546, with an issued share capital of USD 43,000 (forty-three thousand United States Dollars) represented by 43 (forty-three) shares with a nominal value of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) each (the "Absorbing Company"); and

the sole liquidator of Canopus Investment B.V., in liquidation (also known as Canopus Investment B.V., S.à r.l.r in liquidation), a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered in The Netherlands with the Netherlands Trade Register with registration number 27247664 and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.250, with an issued share capital of EUR 20,025 (twenty thousand twenty five Euro) represented by 801 (eight hundred one) shares with a nominal value of EUR 25 (twenty-five Euro) each (the "Absorbed Company", together with the Absorbing Company referred to as the "Merging Companies")

have together established the following common terms of the simplified cross-border merger by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company (the "Merger Project") in order to specify the terms and conditions of such merger and declared that:

- The Absorbing Company is entirely held by Sinus Holding S.à r.l., a private limited liability company governed by the laws of Luxembourg, having its registered office at 10 rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, in process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register and the Absorbed Company is entirely held by the Absorbing Company at the Effective Date (as defined below).

- Neither of the Merging Companies has a supervisory board.

- Neither of the Merging Companies have a Works Council ("ondernemingsraad") or a trade union that has among its members employees of one of the Merging Companies or any of their subsidiaries;

- The Absorbing Company has not been dissolved or declared bankrupt, nor has a suspension of payment been declared and the Absorbed Company is in process of voluntary liquidation under Luxembourg law pursuant to an extraordinary general meeting dated 4 June 2008. In accordance with Section 2:310 paragraph 5 of the NCC and Article 259 paragraph 2 of the law of the Luxembourg Law, no distributions of liquidation proceeds have been made.

- None of the Merging Companies has any employees.

- The aforementioned merger is motivated by reasons of restructuring and rationalization of the structure and activities of the Merging Companies, and the group of which they form part, including particularly reduction of the number of group companies and organizational and administrative simplification. The merger by absorption of the Absorbed Company by the Luxembourg Absorbing Company also aims at strengthening the presence and activities of the group of which the Merging Companies form part, in Luxembourg.

- The Merger Project will be registered with the Luxembourg Trade and Companies Register and published in the "Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations" in accordance with Articles 262 and 9 of the Luxembourg Law.

- In the State Gazette of the Netherlands ("Staatscourant"), the details required pursuant to Section 2:333e NCC will be published; in a nationally distributed newspaper in the Netherlands will be announced that merger documents have been deposited in accordance with Section 2:314 NCC;

- The cross-border merger of the Absorbed Company into the Absorbing Company (the "Merger") shall comply with both Dutch and Luxembourg legal provisions.

Thereupon, the following has been agreed:

Art. 1. Universal transfer of assets and liabilities. According to notably Article 257 and following of the Luxembourg Law dealing with merger by acquisition and Sections 2:309 and following NCC, at the Effective Date (as defined in Art. 4 below) the Absorbing Company will acquire the entirety of the assets and liabilities of the Absorbed Company (known and unknown), by operation of law, such that at the Effective Date (as defined below):

- a) all of the assets of the Absorbed Company shall be vested in the Absorbing Company and shall thereafter be the property of the Absorbing Company;

- b) the Absorbing Company shall be liable for all the obligations of the Absorbed Company, provided, however, that notwithstanding the foregoing, amounts owing between the Absorbed Company and the Absorbing Company shall be cancelled for no consideration;

- c) the Absorbed Company, being in liquidation, will cease to exist and the liquidation will come to an end; and

The Absorbed Company shall hand over to the Absorbing Company the originals of all its incorporating documents, deeds, amendments, contracts/agreements and transaction of any kind, as well as the bookkeeping and related archive

and any other accounting documents, titles of ownership or documentary titles of ownership of any assets, the supporting documents of the operations carried out, securities and contracts, archives, vouchers and any other documents relating to the assets and rights given at the Effective Date (as defined in Art. 4 below).

Art. 2. Data to be mentioned pursuant to Section 2:312 paragraph 2 and 2:333d NCC and Article 261 of the Luxembourg Law. The following data need to be mentioned pursuant to Sections 2:312 paragraph 2 and 2:333d NCC and Article 261 of the Luxembourg Law:

a. Type of legal entity, name and official seat/registered office of the merging companies (Section 2:312 paragraph 2, subparagraph a. and Section 2:333d, sub a. NCC as well as Article 261 paragraph 2 a) of the Luxembourg Law).

(i) The private company with limited liability:

Cygnus S.à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 10 rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, with an issued share capital of USD 43.000 (forty-three thousand United States Dollars), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 148.546;

(ii) The private company with limited liability:

Canopus Investment B.V., in liquidation (also known as Canopus Investment B.V., S.à r.l., in liquidation), a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office in Amsterdam, The Netherlands and its effective place of management and control at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg, registered in The Netherlands with the Netherlands Trade Register with registration number 27247664 and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 105.250.

b. Articles of Association of the Absorbing Company (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph b. NCC as well as Article 261 paragraph 4 a) of the Luxembourg Law).

The articles of association of the Absorbing Company shall not be amended in connection with the Merger.

These articles of association of the Absorbing Company were drawn up by deed of incorporation on 9 October 2009, executed before Maître Blanche Moutrier, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and amended for the last time by deed on 6 May 2010, executed before the same notary. The current text of the articles of association is attached as Appendix 1 to this Merger Project, shall form an integrated part of this Merger Project and shall be published together with this Merger Project.

c. Rights given and compensations to be paid, chargeable to the Absorbing Company (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph c. NCC as well as Article 261 paragraph 2 f) of the Luxembourg Law).

As there are no persons who, in any other capacity than as shareholder, have special rights against the Absorbed Company, no special rights will be given to and no compensations will be paid to anyone by the Absorbing Company.

d. Benefits to be granted to the members of the management board or of the supervisory board of the Merging Companies or to third parties in connection with the Merger (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph d. NCC as well as Article 261 paragraph 2 g) of the Luxembourg Law).

None.

e. Intentions with regard to the composition of the management board of the Absorbing Company after the Merger (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph e. NCC).

There is no intention to change the composition of the management board of the Absorbing Company after the Merger.

The present composition is as follows:

Management board:

- Mr. Olimjon Shadiev;
- Mr. Hervé Poncin; and
- Mr. Charles Duro.

f. Date per which the financial data of the Absorbed Company will be accounted for in the annual accounts of the Absorbing company (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph f. NCC Article 261 paragraph 2 e) of the Luxembourg Law).

The financial data of the Absorbed Company will be accounted for in the annual accounts of the Absorbing Company with retroactive effect as per 1 January 2010 (the "Accounting Date"). The last financial year of the Absorbed Company therefore ends on the date immediately preceding the Accounting Date.

g. Proposed measures in connection with the conversion of the shareholding of the Absorbed Company or in connection with an allotment of shares (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph g. NCC as well as Article 261 paragraph 2 b) and c) of the Luxembourg Law).

In this cross-border merger of a parent company with its 100% subsidiary, there is no allotment of shares in the Absorbing Company.

h. Intentions involving continuance or termination of activities (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph h. NCC).

In addition to the legal consequences further to effectiveness of the Merger as stated in Art. 4 below, the activities of the Absorbed Company will be continued by the Absorbing Company. For the avoidance of doubt, this cross-border merger will not imply or provoke any termination of activities of the Merging Companies.

i. Approval of the resolution to effect the Merger (Section 2:312, paragraph 2, subparagraph i. NCC as well as Article 263 and following of the Luxembourg Law).

The resolutions to effect the Merger will be taken by the general meeting of the shareholders of the Absorbing Company and by the general meeting of shareholders of the Absorbed Company.

j. Effects of the Merger on the goodwill and the distributable reserves of the Absorbing Company (Section 2:312, paragraph 4, final sentence NCC).

The effects of the Merger on the goodwill and the distributable reserves of the Absorbing Company will be as follows: None.

k. Probable consequences of the Merger for the employment (Section 2:333d, sub b. NCC as well as Article 261 paragraph 4 b) of the Luxembourg Law).

There are no probable consequences of the Merger for employment, as the Merging Companies do not have employees.

l. Procedures for employee participation (Section 2:333d, sub c. NCC as well as Article 261 paragraph 4 c) of the Luxembourg Law).

As the Merging Companies do not have employees and none of the Merging Companies is subject to regulations dealing with employee participation, no arrangements with respect to employee participation have to be made.

m. Information on the valuation of assets and liabilities of the Absorbed Company to be acquired by the Absorbing Company (Section 2:333d, sub d. NCC as well as Article 261 paragraph 4 d) of the Luxembourg Law).

The valuation of the relevant assets and liabilities of the Absorbed Company to be acquired by the Absorbing Company was done on the basis of the book value in accordance with its annual accounts as at 31 December 2009.

n. Date of the most recently adopted annual accounts used to establish the terms of the Merger (Section 2:33d, sub e. NCC as well as Article 261 paragraph 4 e) of the Luxembourg Law).

The annual accounts of the Absorbing Company and of the Absorbed Company for the financial year having ended as at 31 December 2009 were adopted on 22 February 2010 for the Absorbing Company and on 2 June 2010 for the Absorbed Company.

o. Proposal for the level of compensation of shareholders of the Absorbed Company (Section 2:333d, sub f. NCC).

There will be no compensation for shareholder of the Absorbed Company which vote against the Merger, since the Absorbing Company is or will be the sole shareholder of the Absorbed Company and will not vote against this cross-border Merger. In addition, the Absorbed Company hereby waives any claim it may have to such compensation.

Art. 3. Valuation of assets and liabilities of the Absorbed Company. On the basis of their book value the net assets of the Absorbed Company amount to EUR - 52,837,834 (negative fifty-two million eight hundred thirty-seven thousand eight hundred thirty-four Euro) according to its annual accounts as at 31 December 2009.

Further to the Merger, the assets and liabilities of the Absorbed Company will be booked in the balance sheet of the Absorbing Company at book value at the Accounting Date.

Art 4. Effective Date. Approval of the Absorbing Company. The Merger shall become effective between the Merging Companies and towards third parties as at the date of the publication of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company to be held before a Luxembourg notary approving the Merger in the official Luxembourg gazette "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations", as stated in Article 273ter of the Luxembourg Law (the "Effective Date"), on which notably the transfer of the totality of the assets and liabilities of the Absorbed Company to the Absorbing Company will intervene by operation of law as stated above in Art. 1.

Art. 5. Obligations concerning formalities of the Absorbing Company. The Absorbing Company shall carry out all the legal formalities required by law and being necessary or useful to achieve the Merger and to have the Absorbing Company acquire all the assets and liabilities of the Absorbed Company.

Art. 6. Availability of the Merger documentation at registered offices. The documents referred to in Article 267 paragraph 1 a), b) and d) of the Luxembourg Law and Section 2:314 paragraphs 1 and 2 NCC, in particular:

- a) the Merger Project;
- b) the annual accounts of the Merging Companies for the last three financial years;
- c) the explanatory reports of the management body of the Absorbing Company and of the liquidator of the Absorbed Company

will be made available as from the date hereof for inspection at the registered offices of the Merging Companies and at the effective place of management and control of the Absorbed Company, in addition to their filing with the Trade Register in the Netherlands.

Art. 7. Creditors' claims. The creditors of the Merging Companies will benefit from all the protections and recourses as provided for by Dutch law and the Luxembourg Law, i.e.:

a) According to Luxembourg Law, the creditors of the Merging Companies, whose claims predate the date of publication of the extraordinary general meeting of the Absorbing Company to be held before a Luxembourg notary approving the Merger may, notwithstanding any agreement to the contrary, apply within 2 (two) months to the competent court to obtain adequate safeguard of collateral for any matured and unmatured debts, where the Merger would make such protection necessary;

b) According to Section 2:316 NCC, each creditor may oppose the Merger Project by a petition to the court specifying the requested security up to 1 (one) month after the day, on which the Merging Companies have announced that the Merger Project and other required documents have been deposited in accordance with the applicable provisions of the NCC.

In this respect, the creditors may obtain additional Information at the registered office of the Absorbing Company and at the effective place of management and control of the Absorbed Company, i.e. at 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg."

The undersigned notary public hereby certifies the existence and legality of the merger plan and of all acts, documents and formalities incumbent upon the merging parties pursuant to Luxembourg Law.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder of the appearing parties signed together with the notary the present deed.

APPENDIX 1: ARTICLES OF ASSOCIATION OF THE ABSORBING COMPANY DATED 31 MAY 2010

Statuts coordonnés

Art. 1. Formation. There is formed a private limited liability company ("the Company") organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("the Laws") and by the present articles of association ("the Articles").

The Company may be composed of one single shareholder or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

Art. 2. Name. The Company will exist under the name of "Cygnus S.à r.l."

Art. 3. Registered office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred (i) to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the manager(s) and (ii) to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the manager(s).

Art. 4. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or In any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may enter into the following transactions:

- to conclude and/ or to get facilities in any form, and to proceed to the issuance of bonds and debentures;
- to advance, lend, deposit funds and/ or grant facility to its subsidiaries and/ or to companies in which the Company has direct or indirect interest, even not substantial, and/ or to companies belonging at the same group of companies than the Company ("the Affiliated Company(ies)").

For the purpose of this article, a company is considered as belonging at the same group of companies than the Company whether this company, directly or indirectly, holds, controls, is controlled by or is under common control with the Company, as ultimate holder, trustee, guardian or other fiduciary agent.

A company shall be considered as controlling another company whether it holds, directly or indirectly, the whole or a substantial part of the whole share capital of the company or it has the disposal of the authority to run or to orient the management and the politics of the other company by way of the detention of shares enabling to exert the right of vote by agreements or otherwise.

- to grant any guarantee, pledge or other form of security agreement, whether by personal covenant or by mortgage or charge upon all or part of the Company's property assets (presents or futures), or by these two methods cumulatively, for the execution of any agreement or obligation of the Company or of Affiliated Companies and to render any assistance

to the Affiliated Companies within the limits authorized by Luxembourg law, being understood that the Company will not enter into any transaction which could cause it to be engaged in any activity that would be considered as a banking activity.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public.

The Company may conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may invest in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 6. Share capital. The share capital of the Company is fixed at FORTY THREE THOUSAND US DOLLARS (\$ 43,000.-) represented by FORTY-THREE (43) shares fully paid in with a nominal value of ONE MD US DOLLARS (\$ 1,000.-) each.

The share capital may be changed at any time by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

Art. 7. Share premium. In addition to the share capital, a share premium account may be set up to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred.

The amount of the share premium account may, inter alia, be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the Legal Reserve.

Art. 8. Ownership of shares. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 9. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred in the respect of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended).

Art. 10. Register of shares. There will be held at the registered office a register of shares which may be inspected by each shareholder.

Art. 11. Incapacity, Insolvency, Bankruptcy of the Shareholder(s). The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Management. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves.

The manager(s) shall be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed managers as class A Manager and class B Manager.

If several managers are appointed, they shall form a board of managers ("the Board of Managers").

Art. 13. Power of the manager(s). The manager(s) are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Laws or by the Articles to the general meeting of shareholder(s) fall within the competence of the manager(s).

Art. 14. Representation. The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or by the joint signatures of any two managers if more than one manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the managers as class A Manager and class B Manager, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one class A Manager and one class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 15. Interim dividend. The manager(s) may decide to pay an interim dividend on the basis of a statement of accounts prepared by them showing that sufficient funds are available for distribution provided always that the amount to be distributed by way of interim dividend may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles.

Art. 16. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the board may appoint from among its members a chairman and a secretary who need not be a manager himself responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers.

The Board of Managers will meet upon call by the chairman or by any two (2) of its members, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

No such notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or of the meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board of Managers.

The chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the managers present or represented at such meeting.

Any manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another manager as his proxy.

Any member of the Board of Managers may represent one or more other members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other.

Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

In addition, a written decision, signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held.

Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the managers holding office.

Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after meeting, whether in original, by fax or e-mail.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the managers present or represented at such meeting.

Art. 17. Management fees and expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 18. Conflicts of interest. If any of the managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such manager shall disclose such personal interest to the other manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole manager it suffices that the transactions between the Company and its manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm.

Art. 19. Liability of the manager(s). The manager(s) assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made in the name of the Company.

Art. 20. Auditor(s). Except where according to the Laws the financial statements must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation may be reviewed by one or more auditors who need not be shareholder(s) themselves.

The independent auditor(s) and the auditor(s) (if any), will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate, respectively they are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Art. 21. Shareholder(s). The shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Laws and the Articles.

The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Art. 22. General meetings. Resolutions of the shareholder(s) are passed in a general meeting held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand-Duchy of Luxembourg upon issuance of a convening notice in compliance with the Laws and the Articles, by the manager(s), subsidiarily, by the auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholder(s) representing more than half (1/2) of the share capital.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting.

A shareholder may act at any general meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

In addition, if the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing.

Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders.

At any general meeting other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital, each share entitling to one vote.

If such majority is not reached at the first meeting, the shareholders shall be convened a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting convened for the purpose of amending the Articles or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles, the quorum shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Art. 23. Financial year. The Company's financial year starts on the first of January and ends on the thirty first of December of each year.

Art. 24. Financial statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the manager(s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws for submission to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may inspect these financial documents at the registered office.

If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting.

Art. 25. Legal reserve. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of general expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the annual net profit.

From the annual net profit, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve in the respect of article 197 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended) ("the Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital.

Art. 26. Allocation of the profits. After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profit will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Art. 27. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

At the time of winding up, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

A sole shareholder can decide to dissolve the Company and to proceed to its liquidation, assuming personally the payment of all known and unknown assets and liabilities of the Company.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s).

The liquidator(s) may proceed with the distribution of liquidation down payments subject to keep sufficient provision for payment of the outstanding debts.

Art. 28. Incorporated Provisions. Reference is made to the provisions of the Laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies (as amended), for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Traduction française:

L'an deux mille dix, le troisième jour de juin.

Par-devant le soussigné, Maître Francis Kessler, notaire public, résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

(1) Cygnus S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 10 rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.546, ayant un capital social émis de 43.000 USD (quarante-trois mille Dollars américains) représenté par 43 (quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (la "Société Absorbante");

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une résolution prise en conseil de gérance de la Société Absorbante en date du 1^{er} juin 2010 (la "Résolution 1"); et

(2) Canopus Investment B.V., en liquidation (également appelée Canopus Investment B.V., S.à r.l., en liquidation), une société de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Les Pays-Bas et son siège effectif de direction au 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée aux Pays-Bas auprès du Registre de Commerce Néerlandais (Netherlands Trade Register) sous le numéro 27247664 et auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.250, ayant un capital social émis de 20.025 EUR (vingt mille vingt-cinq Euros) représenté par 801 (huit cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (la "Société Absorbée" et ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes");

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une résolution prise par le liquidateur unique de la Société Absorbée en date du 1^{er} juin 2010 (la "Résolution 2") et ensemble avec la Résolution 1, les "Résolutions").

Les Résolutions ayant été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et du notaire instrumentant, resteront attachées au présent acte afin d'être enregistrées avec celui-ci auprès des autorités d'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme déclaré ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'acter comme suit:

"PROJET COMMUN DE FUSION

Conformément aux articles 261 et suivants, et en particulier l'article 278 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les Sociétés Commerciales, telle que modifiée (la "Loi Luxembourgeoise") et les sections 2:309 et suivantes du Code Civil Néerlandais (le "NCC"):

(1) L'organe de gestion de Cygnus S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 10 rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.546, ayant un capital social émis de 43.000 USD (quarante-trois mille Dollars américains) représenté par 43 (quarante-trois) parts sociales d'une valeur nominale de 1.000 USD (mille Dollars américains) chacune (la "Société Absorbante"); et

(2) Le liquidateur unique de Canopus Investment B.V., en liquidation (également appelée Canopus Investment B.V., S.à r.l., en liquidation), une société de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Les Pays-Bas et son siège effectif de direction au 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée aux Pays-Bas auprès du Registre de Commerce Néerlandais (Netherlands Trade Register) sous le numéro 27247664 et auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.250, ayant un capital social émis de 20.025 EUR (vingt mille vingt-cinq Euros) représenté par 801 (huit cent une) parts sociales d'une valeur nominale de 25 EUR (vingt-cinq Euros) chacune (la "Société Absorbée" et ensemble avec la Société Absorbante, les "Sociétés Fusionnantes")

ont convenu ensemble des conditions suivantes de la fusion transfrontalière simplifiée par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante (le "Projet de Fusion") afin de spécifier les modalités d'une telle fusion et déclarer que:

- La Société Absorbante est entièrement détenue par Sirius Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 10 rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la Société Absorbée est entièrement détenue par la Société Absorbante à la Date Effective (telle que définie ci-dessous).

- Aucune des Sociétés Fusionnantes ne dispose d'un conseil de surveillance.

- Aucune des Sociétés Fusionnantes ne dispose d'un Comité d'Entreprise ("ondernemingsraad") ou d'un syndicat ayant parmi ses membres des employés de l'une des Sociétés Fusionnantes ou d'une de leurs filiales.

- La Société Absorbante n'a pas été dissoute ou déclarée en faillite, aucune cessation de paiement n'a été déclarée et la Société Absorbée est en cours de liquidation volontaire au Luxembourg suite une assemblée générale extraordinaire du 4 juin 2008. Conformément à la Section 2:310 paragraphe 5 du NCC et à l'article 259 paragraphe 2 de la Loi Luxembourgeoise, aucun boni de liquidation n'a été distribué.

- Aucune des Sociétés Fusionnantes n'a d'employés.

- La fusion susmentionnée est motivée par des raisons de réorganisation et de rationalisation de la structure et des activités des Sociétés Fusionnantes, et le groupe auquel elles appartiennent, et plus particulièrement par la réduction du nombre de sociétés composant le groupe ainsi qu'une simplification organisationnelle et administrative du groupe. La fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante a également pour but de renforcer au Luxembourg la présence et les activités du groupe auquel les Sociétés Fusionnantes appartiennent.

- Le projet de fusion sera déposé au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourgeois et publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations conformément aux articles 262 et 9 de la Loi Luxembourgeoise.

- Les détails requis par la Section 2:333e du NCC seront publiés dans la gazette officielle des Pays-Bas ("Staatscourant") et le fait que les documents de fusion ont été déposés conformément à la Section 2:314 du NCC sera annoncé dans un journal national Néerlandais.

- La fusion transfrontalière de la Société Absorbée par la Société Absorbante (la "Fusion") est soumise au respect des dispositions légales néerlandaises et luxembourgeoises.

Sur ce, il est convenu ce qui suit:

Art. 1^{er}. Transfert universel de patrimoine. Conformément notamment aux articles 257 et suivants de la Loi Luxembourgeoise traitant de la fusion par absorption et Sections 2:309 et suivantes de la Loi Néerlandaise, à la Date Effective (telle que définie à l'article 4 ci-dessous), la Société Absorbante va acquérir de plein droit la totalité des actifs et passifs de la Société Absorbée (connus et inconnus), de façon à ce qu'à la Date Effective (telle que définie ci-dessous):

a) Tous les actifs de la Société Absorbée seront transférés à la Société Absorbante et deviendront ainsi la propriété de la Société Absorbante;

b) La Société Absorbante sera tenue de toutes les obligations de la Société Absorbée, à condition néanmoins que, nonobstant ce qui précède, les sommes dues entre la Société Absorbée et la Société Absorbante soient annulées sans aucune contrepartie;

c) La Société Absorbée, étant en liquidation, cessera d'exister et la liquidation prendra fin; et

d) La Société Absorbée devra transmettre à la Société Absorbante les originaux de tous ses documents constitutifs, actes, modifications, contrats, conventions et documents transactionnels de toutes sortes, ainsi que les livres comptables et les archives et tous autres documents comptables, titres ou documents de propriété de tout actif, les documents de supports des opérations effectuées, valeurs mobilières et contrats, archives, coupons et tous autres documents relatif aux actifs et droits existant à la Date Effective (telle que définie à l'Art.4 ci-dessous).

Art. 2. Données devant être mentionnées conformément à la Section 2:312 paragraphe 2 et 2:333d du NCC et à l'Article 261 de la Loi Luxembourgeoise. Les données suivantes doivent être mentionnées conformément à la Section 2:312 paragraphe 2 et 2:333d du NCC et à l'Article 261 de la Loi Luxembourgeoise:

a. Type d'entité juridique, nom et siège officiel/social des Sociétés Fusionnantes (Section 2:312 paragraphe 2, sous-paragraphe a. et Section 2:333d, sous-paragraphe a. du NCC, ainsi qu'Article 261 paragraphe 2 a) de la Loi Luxembourgeoise)

(i) La société à responsabilité limitée:

Cygnus S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social sis 10 rue Nicolas Adames, L-1114 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social émis de 43.000 USD (quarante-trois mille Dollars américains), enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.456;

(ii) La société à responsabilité limitée:

Canopus Investment B.V., en liquidation (également appelée Canopus Investment B.V., S.à r.l., en liquidation), une société de droit néerlandais, ayant son siège statutaire à Amsterdam, Les Pays-Bas et son siège effectif de direction au 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social émis de 20.025 EUR (vingt mille vingt-cinq Euros), enregistrée aux Pays-Bas auprès du Registre de Commerce Néerlandais (Netherlands Trade Register) sous le numéro 27247664 et auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.250;

b. Statuts de la Société Absorbante (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe b. du NCC et Article 261 paragraphe 4 a) de la Loi Luxembourgeoise)

Les statuts de la Société Absorbante ne seront pas modifiés en raison de la fusion.

Ces statuts de la Société Absorbante ont été établis le 9 octobre 2009 par acte constitutif signé par devant Maître Blanche Moutrier, notaire public résidant à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, et modifiés pour la dernière fois par acte dudit notaire le 6 mai 2010. La version actuelle des statuts est attachée en Annexe 1 de ce Projet de Fusion et sera publiée avec ce Projet de Fusion.

c. Droits donnés et compensations à payer imputables à la Société Absorbante (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe c. du NCC et Article 261 paragraphe 2 f) de la Loi Luxembourgeoise)

Etant donné qu'aucune personne, autre qu'en qualité d'actionnaires, ne dispose de droits spéciaux à l'encontre de la Société Absorbée, aucun droit spécial ne sera donné et aucune compensation ne sera payée à qui que ce soit par la Société Absorbante.

d. Avantages à accorder aux membres des organes de gestion ou du conseil de surveillance des Sociétés Fusionnantes ou à des tiers en relation avec la fusion (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe d. du NCC et Article 261 paragraphe 2 g) de la Loi Luxembourgeoise)

Aucun.

e. Intentions en ce qui concerne la composition de l'organe de gestion de la Société Absorbante après la fusion (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe e. du NCC)

Il n'est pas prévu de modifier la composition de l'organe de gestion de la Société Absorbante après la Fusion.

La composition actuelle est la suivante:

Conseil de gérance:

- M. Olimjon Shadiev;
- M. Hevé Poncin; et
- M. Charles Duro.

f. Date à partir de laquelle les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les bilans annuels de la Société Absorbante (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe f. du NCC et Article 261 paragraphe 2 e) de la Loi Luxembourgeoise)

Les données financières de la Société Absorbée seront comptabilisées dans les bilans annuels de la Société Absorbante avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2010 (la "Date Comptable"). De ce fait, le dernier exercice social de la Société Absorbée se terminera à la date précédant immédiatement la Date Comptable.

g. Mesures proposées relatives à la conversion de l'actionnariat de la Société Absorbée ou à une allocation des parts (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe g. du NCC et Article 261 paragraphe 2 b) et c) de la Loi Luxembourgeoise)

Dans cette fusion transfrontalière d'une société mère avec sa filiale détenue à 100%, il n'y aura pas d'allocation de parts à la Société Absorbante.

h. Intention en ce qui concerne la continuité ou la fin des activités (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe h. du NCC)

Outre les conséquences légales liées à la prise d'effet de la Fusion telles que mentionnées à l'article 4 ci-dessous, les activités de la Société Absorbée seront poursuivies par la Société Absorbante. Afin d'éviter tout doute, cette fusion transfrontalière n'implique et ne provoque pas la cessation des activités des Sociétés Fusionnantes.

i. Approbation de la résolution d'effectuer la Fusion (Section 2:312, paragraphe 2, sous-paragraphe i. du NCC et Article 263 et suivants de la Loi Luxembourgeoise)

Les résolutions approuvant la fusion seront adoptées par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbante et par l'assemblée générale des associés de la Société Absorbée.

j. Effet de la Fusion sur le goodwill et les réserves distribuables de la Société Absorbante (Section 2:312, paragraphe 4, dernière phrase du NCC)

Les effets de la Fusion sur le goodwill et sur les réserves distribuables de la Société Absorbante seront les suivants:
Aucun.

k. Répercussion probable de la Fusion sur l'emploi (Section 2:333d, sous-paragraphe b. du NCC et Article 261 paragraphe 4 b) de la Loi Luxembourgeoise)

Il n'y aura pas de conséquences probables de la Fusion sur l'emploi, étant donné que les Sociétés Fusionnantes n'ont pas d'employés.

l. Procédure relative aux participations des travailleurs (Section 2:333d, sous-paragraphe c. du NCC et Article 261 paragraphe 4 c) de la Loi Luxembourgeoise)

Etant donné que les Sociétés Fusionnantes n'ont pas d'employés et qu'aucune des Sociétés Fusionnantes n'est soumise aux règles relatives à la participation des travailleurs, aucun arrangement de participation des travailleurs ne doit être pris.

m. Information sur l'évaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée qui seront acquis par la Société Absorbante (Section 2:333d, sous-paragraphe d. du NCC et Article 261 paragraphe 4 d) de la Loi Luxembourgeoise)

L'évaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée acquis par la Société Absorbante a été faite sur base de la valeur comptable conformément à ses comptes annuels tels qu'au 31 décembre 2009.

n. Date des comptes annuels approuvés les plus récents utilisés pour établir les conditions de la Fusion (Section 2:333d, sous-paragraphe e. du NCC et Article 261 paragraphe 4 e) de la Loi Luxembourgeoise)

Les comptes annuels de la Société Absorbante et de la Société Absorbée pour l'année sociale clos le 31 décembre 2009 ont été approuvés le 22 février 2010 pour la Société Absorbante et le 2 juin 2010 pour la Société Absorbée.

o. Proposition pour le niveau de compensation des associés de la Société Absorbée (Section 2:333d, sous-paragraphe f. du NCC)

Il n'y aura pas de compensation pour les associés de la Société Absorbée qui votent contre la Fusion, dans la mesure où la Société Absorbante est ou sera l'associé unique de la Société Absorbée et ne votera pas contre la Fusion trans-

frontalière. En outre, la Société Absorbée renonce par la présente à toute réclamation qu'elle peut avoir par rapport à cette compensation.

Art. 3. Evaluation des actifs et passifs de la Société Absorbée. Sur la base de la valeur comptable, la valeur des actifs nets de la Société Absorbée est de - 52.837.834 EUR (moins cinquante-deux millions huit cent trente-sept mille huit cent trente-quatre Euros) conformément aux comptes annuels au 31 décembre 2009.

Suite à la Fusion, les actifs et passifs de la Société Absorbée seront inscrits dans le bilan de la Société Absorbante à leur valeur comptable telle qu'à la Date Comptable.

Art. 4. Date Effective. Approbation par la Société Absorbante. La Fusion deviendra effective entre les Sociétés Fusionnantes et envers les tiers à la date de la publication dans la gazette officielle du Luxembourg, "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion, devant se tenir devant un notaire luxembourgeois, tel qu'indiqué à l'article 273ter de la Loi Luxembourgeoise (la "Date Effective"), date à laquelle notamment le transfert de la totalité du patrimoine de la Société Absorbée à la Société Absorbante interviendra de plein droit comme indiqué à l'Art. 1.

Art. 5. Obligations concernant les formalités de la Société Absorbante. La Société Absorbante effectuera toutes les formalités légales requises par la loi et nécessaires ou utiles à la réalisation de la Fusion et afin de permettre à la Société Absorbante d'acquiescer tous les actifs et passifs de la Société Absorbée.

Art. 6. Disponibilité de la documentation relative à la Fusion aux sièges sociaux. Les documents mentionnés à l'article 267 (1) a), b) et c) de la Loi Luxembourgeoise et à la Section 2:314 paragraphes 1 et 2 du NCC, en particulier:

- a) Le Projet de Fusion;
- b) Les comptes annuels des Sociétés Fusionnantes pour les trois dernières années;
- c) Les rapports explicatifs de l'organe de direction de la Société Absorbante et du liquidateur de la Société Absorbée seront tenus à disposition pour inspection aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes et au centre effectif de gestion et de contrôle de la Société Absorbée, au surplus de leur enregistrement auprès du Registre de Commerce aux Pays-Bas.

Art. 7. Réclamations des créanciers. Les créanciers des Sociétés Fusionnantes bénéficieront de toutes les protections et recours prévus par la Loi Néerlandaise et la Loi Luxembourgeoise, i. e.:

a) Conformément à la Loi Luxembourgeoise, les créanciers des Sociétés Fusionnantes, dont la créance est antérieure à la date de la publication de l'assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante approuvant la Fusion et devant se tenir devant un notaire luxembourgeois, peuvent, nonobstant toute convention contraire, dans les 2 (deux) mois, demander à la juridiction compétente d'obtenir les garanties et sûretés adéquates pour toute créance arrivée à maturité ou non, là où la fusion rend une telle protection nécessaire.

b) Conformément à la Section 2:316 du NCC, chaque créancier pourra s'opposer au projet de fusion par le dépôt d'une demande auprès du tribunal spécifiant la sûreté requise 1 (un) mois après le jour où les Sociétés Fusionnantes ont annoncé que le Projet de Fusion et les autres documents requis ont été déposés conformément aux dispositions applicables du NCC.

A cet égard, les créanciers peuvent obtenir des informations complémentaires aux sièges sociaux des Sociétés Fusionnantes et au centre effectif de gestion et de contrôle de la Société Absorbée, Le. 206-210, route d'Arlon, L-8010 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg."

Le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité du présent projet de fusion et de tous actes, documents et formalités incombant aux parties fusionnantes conformément à la Loi Luxembourgeoise.

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend l'anglais, déclare par la présente que sur demande des comparants, le présent document a été établi en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre la version anglaise et la version française, le texte anglais prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparantes, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, le-dit représentant des comparantes a signé avec Nous notaire le présent acte.

ANNEXE 1: STATUTS DE LA SOCIÉTÉ ABSORBANTE DATÉS DU 31 MAI 2010.

Statuts coordonnés

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée ("la Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ("les Lois") et par les présents statuts ("les Statuts").

La Société peut comporter un associé unique ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

Art. 2. Dénomination. La Société a comme dénomination "Cygnus S.à r.l."

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré (i) à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des gérant(s) et (ii) à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des gérant(s).

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut également, être engagée dans les opérations suivantes:

- conclure des emprunts sous toute forme ou obtenir toutes formes de moyens de crédit, et procéder à l'émission d'obligations;

- avancer, prêter, déposer des fonds ou donner crédit à ses filiales ou aux sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect, même non substantiel, ou à toutes sociétés, qui seraient actionnaires, directs ou indirects, de la Société, ou encore à toutes sociétés appartenant au même groupe que la Société ("la Société(s) Apparenté(es)").

Aux fins des présentes, une société est considérée comme appartenant au même groupe de sociétés que la Société, si cette société, directement ou indirectement, détient, contrôle, est contrôlée par ou est sous contrôle commun avec, la Société, que ce soit comme détenteur ultime, trustee ou gardien ou autre fiduciaire.

Une société sera considérée comme contrôlant une autre société si elle détient, directement ou indirectement, tout ou une partie substantielle de l'ensemble du capital social de la société ou dispose du pouvoir de diriger ou d'orienter la gestion et les politiques de l'autre société, que ce soit aux moyens de la détention de titres permettant d'exercer un droit de vote, par contrat ou autrement;

- accorder toutes garanties, fournir tous gages ou toutes autres formes de sûreté, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs (présents ou futurs), ou par l'une et l'autre de ces méthodes, pour l'exécution de tous contrats ou obligations de la Société ou de Sociétés Apparentées et d'apporter toute assistance aux Sociétés Apparentées dans les limites autorisées par la loi luxembourgeoise; il est entendu que la Société n'effectuera aucune opération qui pourrait l'amener à être engagées dans des activités pouvant être considérées comme une activité bancaire.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société peut également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société peut investir dans les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut, d'une façon générale, prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 6. Capital social. Le capital social de la Société est de QUARANTE-TROIS MILLE US DOLLARS (\$ 43.000,-) représenté par QUARANTE-TROIS (43) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de MILLE US DOLLARS (\$ 1.000,-) chacune.

Le capital peut être modifié à tout moment par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Art. 7. Prime d'émission. En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses associé(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) associé(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

Art. 8. Propriété des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 9. Transfert des parts sociales. Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, ceux-ci ne peuvent céder leurs parts sociales que dans le respect de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Art. 10. Registre des parts sociales. Il est tenu au siège social un registre des parts sociales dont tout associé pourra prendre connaissance.

Art. 11. Incapacité, Insolvabilité ou Faillite des Associé (s). La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérant(s) seront nommés par les associé(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s).

Les associé(s) pourront qualifier les gérants de Gérant de catégorie A et de Gérant de catégorie B.

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance ("le Conseil de Gérance").

Art. 13. Pouvoir des gérant(s). Les gérant(s) sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) associé(s) relèvent de la compétence des gérant(s).

Art. 14. Représentation. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou par la signature conjointe de deux gérants si plus d'un gérant a été nommé.

Toutefois, si les associé(s) ont qualifié les gérants de Gérant de catégorie A et Gérant de catégorie B, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les gérant(s), mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Acompte sur dividende. Les gérant(s) peuvent décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectuées sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

Art. 16. Réunions du Conseil de Gérance. Dans le cas où un Conseil de Gérance est formé, le conseil peut nommer parmi ses membres un président et un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même gérant responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un gérant peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues aux lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de Gérance.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Tout gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre gérant comme son mandataire.

Tout membre du Conseil de Gérance peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des gérants en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Art. 17. Rémunération et débours. Sous réserve de l'approbation des associé(s), les gérant(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 18. Conflit d'intérêts. Si un ou plusieurs gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce gérant devra en aviser les autres gérant(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

Art. 19. Responsabilité des gérant(s). Les Gérants n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

Art. 20. Commissaire(s) aux comptes. Hormis lorsque, conformément aux Lois les comptes sociaux doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière peuvent être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associé(s).

Les réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) et les commissaire(s) aux comptes seront (s'il y en existe), nommés par les associé(s) qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat, respectivement leur mandat peut être renouvelé et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associé(s) sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant ne peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Art. 21. Associé(s). Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des associés.

Art. 22. Assemblées générales. Les décisions des associé(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts des gérant(s), subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associé(s) représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

En outre, si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par écrit.

Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation, les associés seront de nouveau convoqués et les résolutions seront à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 23. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier et s'achève le trente et un décembre de chaque année.

Art. 24. Comptes sociaux. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les gérant(s) dressent l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux associé(s) pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle.

Art. 25. Réserve légale. L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale ("la Réserve Légale") dans le respect de l'article 197 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 26. Affectations des bénéfices. Après affectation à la Réserve Légale, les associé(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux associé(s), chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

Art. 27. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision des associé(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associé(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un associé unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les associé(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

Art. 28 . Disposition finale. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 juin 2010. Relation: EAC/2010/6684. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Esch/Alzette, le 07 juin 2010.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2010066421/842.

(100080630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2010.

Legg Mason Investment Trust Series, Fonds Commun de Placement.

Legg Mason Investment Trust Series, fonds commun de placement (in liquidation) was put into liquidation on 30 November 2009.

The board of directors of the Management Company Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A. has finalised and approved the closing of the liquidation by a circular resolution dated 2 June 2010.

All liquidation proceeds have been paid out to the unitholders and no deposit to the Caisse de Consignation in Luxembourg was required.

The documents and accounts of the Fund will remain deposited at the offices of Citibank International plc (Luxembourg branch) for a period of 5 years.

Legg Mason Global Money Funds FCP (Luxembourg), Fonds Commun de Placement (en liquidation) a été mis en liquidation le 30 novembre 2009.

Le conseil d'administration de la société de gestion Legg Mason Investments (Luxembourg) S.A. a finalisé et approuvé la clôture de la liquidation par une résolution circulaire datée 2 juin 2010.

Tout le produit de liquidation a été payé aux porteurs de parts et aucun dépôt à la Caisse de Consignation n'a été requis.

Les livres et les documents sociaux du Fonds seront déposés auprès de Citibank International plc (Luxembourg branch) pour une période de 5 ans.

Référence de publication: 2010067916/755/21.

Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 31.000,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 133.158.

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of May.

Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held:

An extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 133.158 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on 24 October, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (the Mémorial) under number 2774 of 30 November, 2007.

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended most recently on 27 November, 2009, pursuant to a deed of Maître Marline Schaeffer, published in the Memorial under number 330 of 15 February, 2010.

There appeared:

HESS (Netherlands) Exploration and Production Holding B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated under the laws of Netherlands, with registered office at Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, the Netherlands, registered with the Trade Register of the Chamber of Commerce of Amsterdam, the Netherlands, under number 34350315 (the Sole Shareholder) holding 21,000 (twenty-one thousand) Ordinary Shares and 10,000 (ten-thousand) Preferred Shares in the share capital of the Company,

hereby represented by Me Alessia Rossi, Avocat à la Cour, residing in Luxembourg by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. that all the 31,000 (thirty-one thousand) shares, having a par value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entirety of the share capital of the Company are duly represented at the Meeting;

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

(1) Waiver of the convening notices;

(2) Acknowledgment of the report of the board of managers of the Company prescribed by article 265 of the Luxembourg law dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Law);

(3) Acknowledgement that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly accomplished;

(4) Approval of the merger proposal published in the Memorial number 817 of 21 April 2010 (the Merger Proposal);

(5) Acknowledgement that (i) the Absorbing Company, as defined below, is the sole shareholder of the Absorbed Company, as defined below, that (ii) the Absorbed Company, as defined below, will cease to exist and that (iii) the Absorbing Company, as defined below, will acquire the assets and the liabilities of the Absorbed Company, as defined below;

(6) Acknowledgement of the effective date of the Merger; and

(7) Miscellaneous.

III. that the provisions of the Law relating to mergers have been respected as follows.

(i) On March 15, 2010, the board of managers of the Company (the Absorbing Company) and the board of directors of Hess Scandinavia ApS, a Danish private limited company incorporated and existing under the laws of Denmark with its registered office at Østergade 26B, 1100 Copenhagen K, having a share capital of DKK 15,000,000 and registered with the Danish Commerce and Companies Agency under company reg. no. (CVR 15911530) (the Absorbed Company) have drawn up the Merger Proposal providing for the merger by absorption of the Absorbed Company by the Absorbing Company in accordance with article 261 of the Law. The Merger Proposal has been published in the Memorial number 817 of 21 April 2010; and

(ii) The Merger Proposal and the report of the board of managers of the Company prescribed by article 265 of the Law, have been made available to the Sole Shareholder at least one month prior to the date of the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company in accordance with article 267 of the Law. An attestation from the Company certifying as to the availability of these documents, after having been signed ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

IV. that the Meeting has taken the following resolutions unanimously:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented considers himself as duly convened and declares having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to him in advance.

Second resolution

The Meeting acknowledges the report of the board of managers of the Company prescribed by article 265 of the Law.

Third resolution

The Meeting acknowledges that all the formalities prescribed by article 267 of the Law have been duly fulfilled.

Fourth resolution

The Meeting resolves to approve the Merger Proposal published in the Memorial number 817 of 21 April 2010.

Fifth resolution

The Meeting acknowledges that (i) the Absorbing Company is the sole shareholder of the Absorbed Company, that (ii) the Absorbed Company will cease to exist and that (iii) the Absorbing Company will acquire the assets and the liabilities of the Absorbed Company.

Sixth resolution

The Meeting acknowledges that in accordance with article 273ter (1) of the Law the Merger shall be effective as of the date of the publication of the minutes of this Meeting with the Memorial (the Effective Date).

Statement

In accordance with article 271 (2) of the Law the undersigned notary declares that he has verified and certifies the existence and the validity of the legal acts and formalities required of the Company and of the Merger Proposal.

There being no further business, the Meeting is hereby closed.

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately six thousand seven hundred euro (EUR 6,700.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un mai.

Par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue:

Une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Hess (Luxembourg) Exploration and Production Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.158 (la Société). La Société a été constituée le 24 octobre 2007 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial), numéro 2774 du 30 novembre 2007.

Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés dernièrement le 27 novembre 2009, suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, publié au Mémorial, numéro 330 du 15 février 2010.

A comparu:

HESS (Netherlands) Exploration and Production Holding B.V., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Prins Bernhardplein 200, 1097 JB Amsterdam, les Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce de la Chambre de Commerce d'Amsterdam, les Pays-Bas, sous le numéro 34350315 (l'Associé Unique) détenant 21.000 (vingt et un mille) Parts Sociales Ordinaires et 10.000 (dix mille) Parts Sociales Privilégiées dans le capital social de la Société,

ici représentée par Me Alessia Rossi, Avocat à la Cour, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que les 31.000 (trente et un mille) parts sociales, ayant une valeur nominale de USD 1 (un dollar américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société sont dûment représentées à l'Assemblée;

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1) Renonciation aux formalités de convocation;

2) Prise d'acte du rapport du conseil de gérance de la Société prévu par l'article 265 de la loi luxembourgeoise datée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi);

3) Prise d'acte que toutes les formalités prévues par l'article 267 de la Loi ont été dûment accomplies;

4) Approbation du projet de fusion publié au Mémorial, numéro 817 du 21 avril 2010 (le Projet de Fusion);

5) Prise d'acte que (i) la Société Absorbante, telle que définie ci-dessous, est l'associé unique de la Société Absorbée, telle que définie ci-dessous, que (ii) la Société Absorbée, telle que définie ci-dessous, cessera d'exister et que (iii) la Société Absorbante, telle que définie ci-dessous, acquièrera les actifs et passifs de la Société Absorbée, comme défini ci-dessous;

6) Prise d'acte de la date de prise d'effet de la Fusion; et

7) Divers.

III. que les dispositions légales relatives aux fusions ont été respectées comme suit.

(i) Le 15 mars 2010, le conseil de gérance de la Société (la Société Absorbante) et le conseil d'Administration de Hess Scandinavia ApS, une société à responsabilité limitée de droit danois constituée et existante selon les lois du Danemark ayant son siège social à Østergade 26B, 1100 Copenhague K, ayant un capital social de DKK 15.000.000 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés du Danemark (Danish Commerce and Companies Agency) sous le numéro (CVR 15911530) (la Société Absorbée) ont dressé le Projet de Fusion prévu de la fusion par absorption de la Société Absorbée par la Société Absorbante conformément à l'article 261 de la Loi. Le Projet de Fusion a été publié au Mémorial, numéro 817 du 21 avril 2010; et

(ii) Le Projet de Fusion et le rapport du conseil de gérance de la Société prévus par l'article 265 de la Loi, ont été mis à la disposition de l'Associé Unique au moins un mois avant la date de l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la Société conformément à l'article 267 de la Loi. Une attestation de la Société certifiant la disponibilité de ces documents, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

IV. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

La totalité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqué et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée prend acte du rapport du conseil de gérance de la Société prévu par l'article 265 de la Loi.

Troisième résolution

L'Assemblée prend acte que toutes les formalités prévues par l'article 267 de la Loi ont été dûment accomplies.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver le Projet de Fusion publié au Mémorial, numéro 817 du 21 avril 2010.

Cinquième résolution

L'Assemblée prend acte que (i) la Société Absorbante est l'associé unique de la Société Absorbée, que (ii) la Société Absorbée cessera d'exister et que (iii) la Société Absorbante acquièrera les actifs et passifs de la Société Absorbée.

Sixième résolution

L'Assemblée prend acte que conformément à l'article 273ter (1) de la Loi la Fusion entrera en vigueur à compter de la date de publication du procès-verbal de la présente Assemblée au Mémorial (la Date de Prise d'Effet).

Déclaration

Conformément à l'article 271 (2) de la Loi, le notaire instrumentant déclare qu'il a vérifié et qu'il atteste l'existence et la validité des actes juridiques et des formalités requises de la Société et du Projet de Fusion.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est ainsi levée.

Estimation des coûts

Le montant des dépenses en rapport avec le présent acte est estimé à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française; à la requête de la même partie comparante, il est stipulé que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte original.

Signé: A. Rossi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juin 2010. LAC/2010/24668. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole Frising.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010066422/173.

(100080310) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

Fortis L FoF, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 63.266.

Une ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires se tiendra le mardi 22 juin 2010 à 10:00 heures, dans les locaux de BNP Paribas Asset Management Luxembourg, bâtiment H2O, bloc A, rez-de chaussée sis 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange.

Ordre du jour:

1. Changement du nom de la Société en BNP Paribas L FoF et modification comme suit de l'article 1 des statuts : "Il existe en vertu des présents Statuts (ci-après "les Statuts") une société anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement à Capital Variable (SICAV) sous la dénomination de "BNP Paribas L FoF", en abrégé "BNPP L FoF" (ci-après dénommée "la Société"). La dénomination complète et la dénomination abrégée pourront être utilisées indifféremment dans tous les documents officiels et commerciaux de la Société.";
2. Transfert du siège social 33 rue de Gasperich L-5826 Howald-Hesperange et modification en conséquence de l'article 4 des statuts;
3. Modification comme suit de la seconde phrase du troisième paragraphe de l'article 4 des statuts: "Le siège social pourra être transféré par simple décision du conseil d'administration, soit à l'intérieur de la commune, soit, dans les limites autorisées par la législation luxembourgeoise, dans une autre commune du Grand-Duché de Luxembourg";
4. Modification du titre de l'article 11 des statuts "Restrictions à l'acquisition d'actions de la société" en "Restrictions à la détention d'actions de la Société";
5. Modification de la méthode de valorisation des valeurs cotées telle que prévue à l'article 14 (c) des statuts;
Modification de la méthode de valorisation des valeurs non cotées telle que prévue à l'article 14 (d) des statuts;
Modification de la méthode de valorisation des instruments financiers dérivés telle que prévue à l'article 14 (g) des statuts;
6. Réécriture du point (4) de l'article 14 des statuts décrivant les engagements de la Société;
7. Modification de l'article 14 des statuts afin de limiter le montant total des frais annuels supportés par un compartiment, une catégorie ou sous-catégorie d'action à maximum 5% des actifs nets moyens;
8. Modification de l'article 14 des statuts afin de permettre au conseil d'administration de procéder au calcul d'une seconde valeur nette d'inventaire dans certaines circonstances (Swing Pricing);
9. Suppression du second paragraphe de l'article 18 des statuts faisant double emploi avec l'article 20 des mêmes statuts;
10. Réécriture de l'article 20 des statuts décrivant les restrictions d'investissement en vue de mieux répondre aux exigences réglementaires en vigueur;
11. Modification du premier paragraphe de l'article 25 des statuts afin de tenir l'assemblée générale des actionnaires au siège social de la Société et non nécessairement à Luxembourg;
Modification de l'article 25 des statuts afin de permettre la convocation d'une assemblée des actionnaires à la demande du conseil d'Administration ou des actionnaires représentant au moins un cinquième du capital social;

12. Suppression des termes "tant de l'opportunité que" et réécriture comme suit du second paragraphe de l'article 29 des statuts "L'assemblée générale des actionnaires décidera, sur proposition du conseil d'administration, pour chaque catégorie / sous-catégorie d'actions, du montant du dividende à verser aux actions de distribution.";
13. Mise à jour des articles 31 et 32 des statuts précisant les conditions de mise en dépôt à la caisse de consignation des actifs non distribués en cas de liquidation d'un compartiment, d'une catégorie ou sous-catégorie;
14. Ajout des termes "et les lois modificatives" in fine de l'article 35 des statuts.
15. Corrections de forme des articles 8, 17 et 33 des statuts.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée par la loi du 7 septembre 1987, l'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital de la Société est présente ou représentée. Les décisions devront être prises par les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix exprimées ne comprennent pas celles attachées aux actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tel que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représenté(e) à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

Le projet de nouveaux statuts ainsi que le prospectus en vigueur et le dernier rapport périodique, sont disponibles auprès des organismes repris dans le prospectus.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010062123/755/61.

Torsch Financière S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 60.447.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 28 avril 2010

Sont nommés administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur John SEIL, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Président;

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Madame Jennifer BULLARD BROGGINI, administratrice de banque, demeurant au 46, via Privata Carolina, CH-6942 Savosa, Suisse.

Est nommée commissaire aux comptes, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Référence de publication: 2010062023/21.

(100060723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

BI.CI.DI. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 78.711.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 22 février 2010

1) Fin du mandat du commissaire aux comptes:

- la société anonyme FIDUCIAIRE INTERNATIONALE SA

2) Nomination comme commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014:

- la société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 58 545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

Le 18/05/2010.

Pour extrait sincère et conforme
Pour *B.I.C.I.D.I. INTERNATIONAL S.A.*
Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010056095/17.

(100070612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

Clausen 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.437.

L'an deux mille dix, le sept mai.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "SISTER LINE S.A.", établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141053,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Marie KONTZ, directeur de société, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

2) La société à responsabilité limitée "SNIPER S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141052,

ici dûment représentée par ses deux gérants, à savoir:

- Monsieur Daniel DAXHELET, employé privé, demeurant à L-3429 Dudelange, 178, route Burange, et
- Monsieur Dan THILL, employé privé, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf.

3) Monsieur Dimitri KLEIN, salarié, né à Dudelange, le 7 juillet 1967, demeurant à L-3542 Dudelange, 180 rue du Parc.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Clausen 1 S.à r.l.", établie et ayant son siège social L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141437, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2391 du 30 septembre 2008.

- Que les parties comparantes sub 1) et 2) sont les seules et uniques associées actuelles de la Société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Résolution

La pré-mentionnée société "SISTER LINE S.A.", représentée comme dit ci-avant, déclare vouloir céder par les présente une (1) de ses vingt (20) parts sociales qu'elle détient dans la Société au prédit Monsieur Dimitri KLEIN.

Pour les besoins de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, les associés existants décident d'approuver et d'autoriser ledit transfert de parts sociales et décident d'agréer Monsieur Dimitri KLEIN comme nouvel associé de la Société.

Sur ce Monsieur Dimitri KLEIN, préqualifié, est intervenu aux présentes, et, après avoir pris connaissance de ce qui précède, déclare accepter la cession de la part sociale ci-avant.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

La part sociale cédée n'est représentée par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire de la part cédée dès ce jour, en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée à partir de ce jour.

La cédante reconnaît dès ce jour ne plus avoir de droits, droit de propriété ou quelconque intérêt dans la part sociale cédées.

Prix

La cédante et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix de cent cinquante-cinq euros (155,- EUR), laquelle somme la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la passation des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

Acceptation

Messieurs Daniel DAXHELET et Dan THILL, préqualifiés, agissant en leur qualité de gérant administratif, respectivement de gérant technique de la Société, acceptent la cession pré-mentionnée conformément à l'article 1690 du Code Civil, respectivement à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la tiennent pour valablement signifiée à la Société.

59021

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros et le cessionnaire s'y engage personnellement.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Strassen, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KONTZ – DAXHELET – THILL - KLEIN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2010. Relation GRE/2010/1701. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010056099/62.

(100070588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

HB Constructions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1818 Howald, 4, rue des Joncs.

R.C.S. Luxembourg B 152.491.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 20 mai 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010057689/11.

(100072018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Capadon Southeast European Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 118.668.

In the year two thousand ten, on the twenty-sixth day of April.

Before Us, Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

Capadon Southeast European Fund Ltd, a limited company, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 1234 GT, Queensgate House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 170539,

here represented by Mr. Paul Witte, lawyer, with professional address at 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Capadon Southeast European Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 118.668, incorporated by deed of Maître Martine Schaeffer, notary then residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 28 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1877, page 90068, dated 6 October 2006 (the "Company").

III. The articles of incorporation of the Company have not been amended since that date.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Approval of the interim financial statements of the Company for the period from 1 January 2010 to 26 April 2010 (the "Interim Financial Statements");

2. Granting discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period from 1 January 2010 to the date of the present general shareholders' meeting;
3. Dissolution of the Company and putting it into voluntary liquidation and start liquidation proceedings;
4. Appointment of the liquidator of the Company and determination of its powers; and
5. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the Interim Financial Statements.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to grant discharge to the members of the board of managers (conseil de gérance) of the Company for the performance of their duties for the period running from 1 January 2010 to the date of the present general shareholders' meeting.

Third resolution

In compliance with the Law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the "Law"), the Sole Shareholder RESOLVES to dissolve the Company and put it into voluntary liquidation and start the liquidation proceedings.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint as liquidator of the Company: Capadon Southeast European Fund Ltd, a company, incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at P.O. Box 1234 GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, registered with the Registrar of Companies under number 170539.

The aforesaid liquidator has as mission to realise the whole of assets and liabilities of the Company. The liquidator is exempted from the obligation of drawing up an inventory, and may in this respect rely fully on the books of the Company. The liquidator may under its own responsibility and regarding special or specific operations, delegate such part of his powers as it may deem fit, to one or several representatives. The liquidator's signature binds validly and without limitation the Company which is in liquidation. The liquidator has the authority to perform and execute all operation provided for in articles 144 and 145 of the Law, without a specific authorisation of a general meeting of shareholder(s).

The liquidator may pay advances on the liquidation surplus after having paid the debts or made the necessary provisions for the payment of the debts.

Closure of the meeting

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (€ 1,000.-).

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states that on the request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version and on request of the same appearing parties and in the event of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail and be binding.

The document having been read and explained to the appearing party, known by the undersigned notary, the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la version française:

En l'an deux mille dix, le vingt-six avril.

Par-devant, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

Capadon Southeast European Fund Ltd, une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 1234 GT, Queensgate House, South Church Street, KY-George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée auprès du registre des sociétés sous le numéro 170539,

ici représenté par M. Paul Witte, juriste, ayant son adresse professionnelle au 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

I. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Capadon Southeast European Investments S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois de Luxembourg, avec siège social au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille

cinq cents euros (EUR 12.500,-), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.668, constituée par un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire alors de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1877, page 90068 en date du 6 octobre 2006 (la «Société»).

III. Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis cette date.

IV. La partie comparante, dûment représentée comme susmentionnée, ayant reconnue être entièrement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 26 avril 2010 (les «Comptes Intérimaires»);

2. Décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente assemblée générale des associés;

3. Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société et commencement de la procédure de liquidation;

4. Nomination du liquidateur de la Société et détermination de ses pouvoirs; et

5. Divers.

a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver les Comptes Intérimaires.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE de donner décharge aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exercice de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2010 à la date de la présente assemblée générale des associés.

Troisième résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi»), l'assemblée générale des associés DECIDE de dissoudre de la Société et de sa mise en liquidation volontaire et de commencer la procédure de liquidation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer en tant que liquidateur de la Société Capadon Southeast European Fund Ltd, une société constituée et existant selon les lois des Iles Caïmans, ayant son siège social au P.O. Box 1234 GT, Queensgate House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, enregistrée auprès du registre des sociétés sous le numéro 170539.

Le liquidateur prénommé a pour mission de réaliser tout l'actif et apurer le passif de la Société. Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la Société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la Société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation. Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus aux articles 144 et 145 de la Loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisé par l'assemblée générale du ou des associé(s).

Le liquidateur pourra payer des avances sur le boni de liquidation après avoir payé les dettes ou avoir fait les provisions nécessaires pour le paiement des dettes.

Clôture de l'assemblée

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de quelque nature qu'ils soient, incombent à la société à raison du présent acte et sont estimés à environ mille euros (€ 1.000,-).

Dont acte, passé à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), à la date figurant en tête du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la demande des comparants, le présent acte est écrit en anglais, suivi d'une version en langue française. A la demande des mêmes comparants et en cas de désaccord entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais prévaudra.

Après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, connue du notaire instrumentant, la personne comparante a signé la présent acte avec le notaire.

Signé: Paul Witte, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 avril 2010. Relation: EAC/2010/4953. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2010058066/137.

(100072014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

LuxCo 116 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 152.344.

En date du 26 avril 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de TMF Corporate Services S.A., avec siège social au 1, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, de son mandat de gérant de la société avec effet immédiat.

Nomination de Monsieur Jean-Christophe Ehlinger, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Mark Doherty, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Jonathan Griffin, avec adresse professionnelle au 6, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Karl McCathern, avec adresse professionnelle au 20, Finsbury Dials, EC2Y 9AQ Londres, Royaume Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Richard Crombie, avec adresse professionnelle au 20, Finsbury Dials, EC2Y 9AQ Londres, Royaume Uni, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Nomination de Monsieur Steven Greenspan, avec adresse professionnelle au 245, Park Avenue, 10167 New York, Etats-Unis, en tant que gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Mr. Jean-Christophe Ehlinger

Mr. Mark Doherty

Mr. Jonathan Griffin

Mr. Karl McCathern

Mr. Richard Crombie

Mr. Steven Greenspan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010062664/35.

(100061844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

SISA Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.960.001,00.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 152.644.

Cession de parts

Il résulte de contrats de cession, datés du 25 février 2010, que l'associé unique Société Anonyme des Chaux de Contern détenant 2.960.001 parts sociales dans la société ci-haut mentionnée,

a cédé la totalité de ses parts de cette façon:

1. Square Participations S.A., immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 39.145, avec siège social 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg: 986.667 parts;

2. M.A. Invest S.à r.l., immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 140.648, avec siège social 31, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg: 986.667 parts;

3. Flandrin Investissements S.A., immatriculée au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 98.412, avec siège social 27, rue d'Eich, L-1461 Luxembourg: 986.667 parts.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 avril 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010062026/21.

(100060847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Clausen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.436.

L'an deux mille dix, le sept mai.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "SISTER LINE S.A.", établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141053,

ici dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Marie KONTZ, directeur de société, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

2) La société à responsabilité limitée "SNIPER S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141052,

ici dûment représentée par ses deux gérants, à savoir:

- Monsieur Daniel DAXHELET, employé privé, demeurant à L-3429 Dudelange, 178, route Burange, et

- Monsieur Dan THILL, employé privé, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf.

3) Monsieur Dimitri KLEIN, salarié, né à Dudelange, le 7 juillet 1967, demeurant à L-3542 Dudelange, 180 rue du Parc.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "Clausen 2 S.à r.l.", établie et ayant son siège social L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 141436, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 26 août 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2376 du 29 septembre 2008.

- Que les parties comparantes sub 1) et 2) sont les seules et uniques associées actuelles de la Société et que les comparants se sont réunis en assemblée générale extraordinaire ("Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Résolution

La pré-mentionnée société "SISTER LINE S.A.", représentée comme dit ci-avant, déclare vouloir céder par les présente une (1) de ses vingt (20) parts sociales qu'elle détient dans la Société au prédit Monsieur Dimitri KLEIN.

Pour les besoins de l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, les associés existants décident d'approuver et d'autoriser ledit transfert de parts sociales et décident d'agrèer Monsieur Dimitri KLEIN comme nouvel associé de la Société.

Sur ce Monsieur Dimitri KLEIN, préqualifié, est intervenu aux présentes, et, après avoir pris connaissance de ce qui précède, déclare accepter la cession de la part sociale ci-avant.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

La part sociale cédée n'est représentée par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire de la part cédée dès ce jour, en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés à la part cédée à partir de ce jour.

La cédante reconnaît dès ce jour ne plus avoir de droits, droit de propriété ou quelconque intérêt dans la part sociale cédées.

Prix

La cédante et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix de cent cinquante-cinq euros (155,- EUR), laquelle somme la cédante reconnaît avoir reçue du cessionnaire dès avant la passation des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

Acceptation

Messieurs Daniel DAXHELET et Dan THILL, préqualifiés, agissant en leur qualité de gérant technique, respectivement de gérant administratif de la Société, acceptent la cession pré-mentionnée conformément à l'article 1690 du Code Civil, respectivement à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la tiennent pour valablement signifiée à la Société.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à huit cent cinquante euros et le cessionnaire s'y engage personnellement.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Strassen, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: KONTZ – DAXHELET – THILL - KLEIN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 18 mai 2010. Relation GRE/2010/1702. Reçu douze euros 12,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 19 mai 2010.

Référence de publication: 2010056100/62.

(100070591) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 mai 2010.

ING PFCE Top Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 95.703.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057691/10.

(100072026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

LSF5 Giga Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 119.052.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057694/10.

(100072307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Nitid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.610.

In the year two thousand and ten, on the twenty-first day of April.

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg.

There appeared,

Lucien Holdings S.à r.l., a société à responsabilité limitée, existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, represented by its duly appointed manager in function Maître Martine Elvinger, lawyer, residing in Luxembourg.

Such appearing party, represented as aforementioned, declared being the sole shareholder of the limited liability company Nitid S.à r.l., having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (the "Company") incorporated by deed of the undersigned notary on 17th December, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 145 of 12th February 2003, as amended several times and for the last time on 2nd July 2008, published in the Mémorial number 2066 of 26th August 2008.

The appearing party requested the undersigned notary to state the following resolutions:

First resolution

The Shareholder decides to increase the issued corporate capital by one hundred and seventy thousand Euro (€ 170,000) in order to increase the actual capital from two hundred and thirty thousand Euro (€ 230,000) to four hundred

thousand Euro (€ 400,000) by the creation and issue of three thousand four hundred (3,400) A Shares and three thousand four hundred (3,400) B Shares at a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

The six thousand eight hundred (6,800) new shares are subscribed and fully paid up by contribution in cash by Lucien Holdings S.à r.l. so that the amount of one hundred and seventy thousand Euro (€ 170,000) is at the free disposal of the Company from now on, evidence having been given to the undersigned notary.

Second resolution

Following the preceding capital increase, article 6 of the articles of incorporation will be amended accordingly so as to read:

" **Art. 6.** The share capital is set at four hundred thousand Euro (€ 400,000), divided into eight thousand (8,000) A Shares (the "A Shares") and eight thousand (8,000) B Shares (the "B Shares") of a par value of twenty-five Euro (€ 25) each.

A Shares and B Shares shall together be referred to as the "Shares". The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith, that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and French text, the English version shall be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed, together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'année deux mille dix le vingt-et-unième jour d'avril,

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire demeurant à Luxembourg

A comparu

Lucien Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, représentée par un de ses gérants en fonction Maître Martine Elvinger, avocat, résidant à Luxembourg.

La personne présente, représentée tel qu'indiqué, a déclaré être le seul actionnaire de la société à responsabilité limitée Nitid S.à r.l., ayant son siège social à 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg (la "Société"), constituée par acte du notaire instrumentant le 17 décembre 2002, publiée dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 145 du 12 février 2003 tel que modifié à plusieurs reprises et dernièrement modifié en date du 2 juillet 2008 et publié au Mémorial numéro 2066 du 26 août 2008.

La partie présente, représentée tel qu'indiqué, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'actionnaire décide d'augmenter le capital social émis de cent soixante-dix mille euros (€ 170.000) de façon à augmenter le capital actuel de deux cent trente mille euros (€230.000) à quatre cent mille euros (€400.000) par la création et l'émission de trois mille quatre cents (3.400) Parts Sociales A et trois mille quatre cents (3.400) Parts Sociales B à une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les six mille huit cent (6.800) nouvelles parts sociales sont entièrement libérées par une contribution en numéraire par Lucien Holdings S.à R.L. de manière à ce que le montant de cent soixante-dix mille euros (€ 170.000) est à la libre disposition de la Société à partir de maintenant, preuve ayant été donnée au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital précédente, l'article six des statuts sera modifié conformément de façon à lire:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (€ 400.000) représenté par huit mille (8.000) Parts Sociales A (les "Parts Sociales A") et huit mille (8.000) Parts Sociales B (les "Parts Sociales B") d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25) chacune.

Les Parts Sociales A et les Parts Sociales B seront ensemble désignées comme les "Parts Sociales".

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare par la présente qu'à la demande de la personne présente, cet acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française; à la demande de la même personne présente et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, à la suite de quoi le présent acte a été fait à Luxembourg, le jour indiqué en début du document.

Le document ayant été lu à la personne présente, connue par le notaire par son nom, prénom, état civil et résidence, la personne présente a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. ELVINGER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 avril 2010. Relation: LAC/2010/17773. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Référence de publication: 2010062197/78.

(100061634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

LSF5 Giga Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 112.581.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057695/10.

(100072071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Mediator S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 28.542.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010057696/11.

(100072221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Multi-Projects S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 80.816.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010057697/11.

(100072222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Oaktree Capital Management Fund (Europe), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.929.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010057698/14.

(100071607) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**AI International Chemicals S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. AI International Finance S.à r.l.).**

Capital social: USD 31.020.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 144.098.

In the year two thousand and ten, on the sixteenth of April.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

AI CHEMICAL HOLDINGS LLC, a company duly incorporated under the laws of the United States, having its registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, DE 19808, USA and registered with the Registrar of Companies of the State of Delaware under number 4735465, here represented by Mr Bertrand DUC, with professional address at 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given on April 13th, 2010.

Said proxy after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, through its representative, has requested the notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of AI INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office at 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under section B number 144.098, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 8th, 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°271 of February 6th, 2009 (hereinafter the "Company").

- The Company's share capital is set at USD 31.020.00,- (thirty-one million twenty thousand United States Dollar) represented by 1,551,000 (one million five hundred fifty-one thousand) common voting shares, each share having a par value of USD 20 (twenty United States Dollar).

The agenda is worded as follows:

1. Change of the name of the Company to "AI INTERNATIONAL CHEMICALS S.à r.l.".
2. Subsequent amendment of article 1 of the Articles of Incorporation.
3. Appointment of Mr Richard STOREY and Mr Lincoln BENET as new additional Managers for an unlimited period of time.
4. Miscellaneous.

First resolution

The sole shareholder resolves to change the name of the Company to "AI INTERNATIONAL CHEMICALS S.à r.l." and to amend article 1 of the Company's articles of association to read as follows:

" **Art. 1.** There is formed by those present between the party noted above and all persons and entities who may become associates in the future, a private limited liability company under the name of "AI INTERNATIONAL CHEMICALS S.à r.l." (hereinafter referred to as the Company) which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, by the law of August 15th, 1915 on commercial companies (hereinafter referred to as the Law), by the law of September 18th, 1933 on companies with limited liability and their amended laws, as well as by the present articles of incorporation (hereinafter referred to as the Articles)."

Second resoluion

The sole shareholder resolves to appoint with immediate effect,

- Mr Richard STOREY, company director, born in New Jersey, USA, on March 13, 1959, with professional address at 730, Fifth Avenue, NY-10019 New York, USA,

- Mr Lincoln BENET, company director, born in New York, USA, on May 29, 1963, with professional address at 730, Fifth Avenue, NY-10019 New York, USA,

as new additional Managers for an unlimited period of time.

As a consequence of the above the board of managers of the Company is from now on constituted of Mr. Alejandro MORENO, Mr Richard STOREY and Mr Lincoln BENET.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le seize avril.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

AI CHEMICAL HOLDINGS LLC, une société constituée selon le droit des Etats-Unis, ayant son siège social au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington DE 19808, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au Registre de Commerce de l'État du Delaware sous le numéro 4735465,

ici représentée par Monsieur Bertrand DUC, avec adresse professionnelle au 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 13 avril 2010.

Laquelle procuration après signature "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

La comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de AI INTERNATIONAL FINANCE S.à r.l., ayant son siège social au 15-17, avenue Gaston Diederich, L-1420 Luxembourg, enregistrée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.098, et qui a été constituée par un acte du notaire instrumentant à Luxembourg, le 8 janvier 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N ° 271 du 6 février 2009 (la "Société").

- Le capital social est fixé à USD 31.020.00,- (trente et un millions et vingt mille US Dollars) représenté par 1.551.00 (un million cinq cent cinquante et un mille) parts sociales sous forme nominative de USD 20 (vingt US Dollars) chacune.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Changement du nom de la Société en "AI INTERNATIONAL CHEMICALS S.à r.l."
2. Modification subséquente de l'article 1^{er} des statuts de la Société.
3. Nomination de Monsieur Richard STOREY et de Monsieur Lincoln BENET comme gérants supplémentaires de la Société pour une durée illimitée.
4. Divers.

Première résolution

L'associée unique décide de modifier le nom de la Société en "AI INTERNATIONAL CHEMICALS S.à r.l." et de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société pour qu'il ait désormais la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "AI INTERNATIONAL CHEMICALS S.à r.l." (ci-après repris sous le terme de la Société) qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et particulier par la loi du 15 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives (ci-après reprises sous le terme de la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après reprises sous le terme de Statuts)."

Deuxième résolution

L'associée unique décide de nommer avec effet immédiat

- Monsieur Richard STOREY, administrateur de sociétés, né à New Jersey, USA, le 13 mars 1959, avec adresse professionnelle au 730, Fifth Avenue, NY-10019 New York, USA,

- Monsieur Lincoln BENET, administrateur de sociétés, né à New York, USA, le 29 mai 1963, avec adresse professionnelle au 730, Fifth Avenue, NY-10019 New York, USA,

comme gérants supplémentaires de la Société pour une durée illimitée.

En conséquence, le conseil de gérance est constitué désormais par Monsieur Alejandro MORENO, Monsieur Richard STOREY et Monsieur Lincoln BENET.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, à la date en tête.

Et après lecture faite et interprétation donné au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: B. Duc et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: LAC/2010/17437. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010062182/116.

(100061863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2010.

Oaktree Capital Management Fund II (Europe), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1A, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 94.820.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 21 mai 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010057699/14.

(100071595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

QLux Aviation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 197.775,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 138.693.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057700/11.

(100072383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

**Insight-Studio M I S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Crystal Silver S.à r.l.).**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.243.

In the year two thousand and ten, on the fifteenth of April.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholder of "Insight-Studio M I S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée", having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, incorporated by deed enacted on December 12th, 2008, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register section B number 144.243, published in Memorial C number 314, page 15047, on February 12th, 2009, and whose articles of association have been amended on March 2, 2010 in order to change the name of the Company from Crystal Silver S.à r.l. to Insight-Studio M I S.à r.l.

The meeting is presided by Hubert JANSSEN, jurist, with professional address in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Fabienne ESTEVES, employee, with professional address at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholder present or represented and the number of shares held by him are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 12,500 (twelve thousand five hundred) shares of EUR 1 (one euro) each representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting is validly constituted and can validly deliberate and resolve on all the items on the agenda of which the shareholder has been informed beforehand.

III.- That the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1. Increase of the corporate capital by an amount of EUR 104,170 (one hundred four thousand one hundred seventy Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 116,670 (one hundred sixteen thousand six hundred seventy Euro) by the issue of 104,170 (one hundred four thousand one hundred seventy) new shares having a par value of EUR 1 (one euro) each.

2. Subscription, intervention of the subscriber and full payment of the new shares by contribution in kind consisting of a waiver of unquestioned claim of EUR 104,170 (one hundred four thousand one hundred seventy Euro), existing against the Company in favour of Insight Venture Partners VI, L.P.

3. Amendment of article eight of the Articles of Association of the Company in accordance with the above.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholder unanimously decides what follows:

First resolution:

The meeting resolves to increase the corporate capital by an amount of EUR 104,170 (one hundred four thousand one hundred seventy Euro) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) to EUR 116,670 (one hundred sixteen thousand six hundred seventy Euro) by the issue of 104,170 (one hundred four thousand one hundred seventy) new shares having a par value of EUR 1 (one euro) each, the whole to be fully paid up through a contribution in kind consisting of a waiver of unquestioned claim, existing in favour of Insight Venture Partners VI, L.P.

Second resolution:

The meeting resolves to admit the subscription of the 140,170 (one hundred four thousand one hundred seventy) new shares by the shareholder, prenamed.

Contributor's intervention - Subscription - Payment.

Thereupon intervenes Insight Venture Partners VI, L.P., prenamed subscriber, which declared to subscribe to 104,170 (one hundred four thousand one hundred seventy) new shares and to fully pay it up by a contribution in kind consisting of an irrevocable waiver of his claim existing against the Company, Insight-Studio M I S.à r.l., and in favour of Insight Venture Partners VI, L.P. for an amount of EUR 104,170 (one hundred four thousand one hundred seventy Euro).

The evidence of existence and the amount of such claim and of the waiver have been given to the undersigned notary by a certificate of acknowledgement of debt signed by the manager of Insight-Studio M I S.à r.l. and by a certificate of renunciation to the claim signed by the subscriber.

Managers' intervention

Thereupon intervenes the current manager of Insight-Studio M I S.à r.l., here represented by virtue of a proxy which will remain here annexed.

Acknowledging having been beforehand informed of the extent of his responsibility, legally engaged as manager of the company by reason of the here above described contribution in kind, he expressly agrees with the description of the contribution in kind, with its valuation and confirms the validity of the subscription and payment.

Third resolution:

In view of the above, the meeting resolves to amend article eight of the Articles of Association to read as follows:

" **Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 116,670 (one hundred sixteen thousand six hundred seventy Euro) represented by 116,670 (one hundred sixteen thousand six hundred seventy) shares, of EUR 1 (one euro) each."

There being nothing further on the agenda the meeting was closed.

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately two thousand five hundred Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le quinze avril.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire de l'associé de la société à responsabilité limitée "Insight-Studio M I S.à r.l.", ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 144.243, constituée suivant acte reçu le 12 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 314, page 15047 du 12 février 2009, et dont les statuts ont amendés le 2 mars 2010 afin de changer le nom de la société de Crystal Silver S.à r.l. à Insight-Studio M I S.à r.l.

L'assemblée est présidée par Hubert JANSSEN, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutatrice, Fabienne ESTEVES, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- L'associé présent ou représenté et le nombre de parts qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 12,500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur de EUR 1 (un Euro) chacune représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée est valablement constituée et peut valablement délibérer et décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'associé a été préalablement informé.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 104.170 (cent quatre mille cent septante Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.,500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 116.670 (cent seize mille six cent septante Euro) par l'émission de 104.170 (cent quatre mille cent septante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune.

2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération des nouvelles parts par des apports en nature consistant en la renonciation à due concurrence de créance certaine, existant à charge de la Société au profit de Insight Venture Partners VI, L.P.

3.- Modification de l'article huit des statuts conformément à ce qui précède.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution:

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 104.170 (cent quatre mille cent septante Euro) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros) à EUR 116.670 (cent seize mille six cent septante Euro) par l'émission de 104.170 (cent quatre mille cent septante) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, souscrites intégralement et libérées par des apports en nature consistant en la renonciation à due concurrence de créance certaine, existant à charge de la société au profit de Insight Venture Partners VI, L.P. une société régie par le droit de l'Etat du Delaware, dont le siège social se situe au 680 Fifth Avenue, New York 10019, U.S.A., pour un montant de EUR 104.170 (cent quatre mille cent septante Euro)

Deuxième résolution:

L'assemblée décide d'admettre la souscription des 104.170 (cent quatre mille cent septante) nouvelles parts sociales par l'associé prédésigné.

Intervention - Souscription - Libération

Intervient ensuite Insight Venture Partners VI, LP, souscripteur prédésigné, lequel a déclaré souscrire à 104.170 (cent quatre mille cent septante) nouvelles parts sociales, et les libérer intégralement par renonciation définitive et irrévocable de la créance certaine et liquide, existant à son profit et à charge de la Société, Insight-Studio M I prédésignée, et en annulation de cette même créance envers Insight Venture Partners VI, L.P. pour un montant de EUR 104.170 (cent quatre mille cent septante euro).

La justification de l'existence et le montant de la dite créance et de la renonciation ont été rapportées au notaire instrumentant par un certificat de reconnaissance de dette signé par le gérant de la Société, Insight-Studio M I S.à r.l. ainsi que par la déclaration de renonciation signées par le souscripteur.

Intervention des gérants

Est alors intervenu le gérant de Insight-Studio M I S.à r.l., ici représenté en vertu d'une procuration qui restera ci-annexée.

Reconnaissant avoir pris connaissance de l'étendue de sa responsabilité, légalement engagé en sa qualité de gérant de la société à raison de l'apport en nature ci-avant décrit, il marque expressément son accord sur la description de l'apport en nature, sur son évaluation et confirme la validité de la souscription et libération.

Troisième résolution:

Ainsi qu'il résulte de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 116.670 (cent seize mille six cent septante euro) représenté par 116.670 (cent seize mille six cent septante) parts sociales de EUR 1 (un euro) chacune."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa contribution, s'élève à environ deux mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: H. JANSSEN, F. ESTEVES, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 avril 2010. Relation: LAC/2010/16362. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 avril 2010.

Référence de publication: 2010063875/151.

(100062702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

ABS Finance Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 68.512.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ABS Finance Fund

Société Européenne de Banque, Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010060228/13.

(100059314) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 avril 2010.

Rowan Drilling Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.825.001,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.882.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057701/11.

(100072382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

World Helicopters S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 112.127.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010057703/10.

(100072379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

You Consulting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 59, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 106.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 21 mai 2010.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2010057704/11.

(100071605) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

7H, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 115.479.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010057705/10.

(100071580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

e2 advance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 4, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 84.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 avril 2010.

Christine DOERNER

Notaire

Référence de publication: 2010061305/12.

(100060704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.

Compagnie Européenne de Bureautique S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 64, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 101.160.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010058555/10.

(100072414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

H.I.G. Europe - France III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1445 Strassen, 1A, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 140.649.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 58686 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010058562/10.

(100072565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

HHO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 16.380.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 21 mai 2010.

Référence de publication: 2010057690/10.

(100071759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Kersting Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Bertrange, 209, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 49.651.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010058565/10.

(100072425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 98.223.

L'an deux mille dix, le vingt-six février,

par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A., ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 98.223, constituée suivant acte notarié en date du 15 décembre 1951, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 104 du 31 décembre 1951 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 6 juin 2001, dont un extrait a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1521 du 22 octobre 2002.

L'assemblée est ouverte à 11.45 heures sous la présidence de Monsieur Emmanuel Lebeau, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Françoise Rollin, employée privée, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Martin Mantels, employé privé, 10, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Modification de l'objet social de la société qui aura désormais la teneur suivante: "La Société a pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de toute consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

2. Modification afférente des articles 1 et 4 des statuts de la société.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts de la Société relatif à son objet social afin de lui donner désormais la teneur suivante:

" **Art. 4.** La Société a pour objet la souscription, la prise de participation, le financement et l'intérêt financier, sous quelque forme que ce soit, dans toute société, société de participation, de toute consortium ou groupement d'entreprises, luxembourgeois ou étrangers, ainsi que la gestion des fonds mis à sa disposition, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ses participations.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société elle-même.

La Société a également pour objet la création, l'acquisition, la vente, le développement, l'exploitation, l'usage ou la concession de l'usage, par toute voie, d'un droit d'auteur sur des logiciels informatiques, de brevets, de marques de fabrique ou de commerce, de dessins ou de modèles.

La Société peut par ailleurs réaliser, tant pour son compte personnel que pour le compte de tiers, toutes les opérations de nature mobilière, immobilière, commerciale, industrielle et financière qui seraient utiles ou nécessaires à la réalisation de son objet social ou qui se rapporteraient directement ou indirectement à cet objet social."

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 1 des statuts de la société pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de "LUGESCA, Société Luxembourgeoise de Gestion et de Capitalisation S.A."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la société, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. LEBEAU, F. ROLLIN, M. MANTELS et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2010. LAC / 2010 / 9695. Reçu soixante quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 19 mars 2010.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2010063381/78.

(100062276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 mai 2010.

APCOA Finance Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 6.172.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 133.933.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of May.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

LH Apcoa S.A.S., a société par actions simplifiée incorporated and existing under French law, having its registered office at 32, Rue de Monceau, 75008 Paris, France and registered with the Paris Trade and Companies Register under number 487 476 749,

here represented by Mrs Laurence Burkhard, employee, with professional address at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on April 30, 2010.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company with securitization purpose (société à responsabilité limitée de titrisation), incorporated and existing in the Grand Duchy of Luxembourg (hereinafter, the Company), with registered office at 25, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 133.933, incorporated under the name of "EREL Capital S.à r.l." by a deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, dated November 16, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated January 11, 2008 under number 82, and which bylaws have been last amended pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg dated March 17, 2010, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is set at six million six hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 6.672.500,00) represented by six hundred sixty-seven million two hundred fifty thousand (667.250.000) shares with a nominal value of one cent (EUR 0,01) each.

III. The Shareholder, represented as mentioned above, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the present extraordinary general meeting.

IV. The Shareholder has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to decrease the Company's share capital of an amount of five hundred thousand Euro (EUR 500.000,00) to decrease it from its present amount of six million six hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 6.672.500,00) to six million one hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 6.172.500,00), through the cancellation of fifty million (50.000.000) shares of one cent (EUR 0,01) each, by reimbursement to the sole shareholder of five hundred thousand Euro (EUR 500.000,00), by a payment in cash in the same amount.

The repayment may only take place after any claims held by any creditors against the Company have been fully reimbursed or retained.

Second resolution

Pursuant to the above capital decrease, the Shareholder resolved to amend article 5, first paragraph of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Issued capital.** The issued capital of the Company is set at six million one hundred seventy-two thousand five hundred Euro (EUR 6.172.500,00) divided into six hundred seventeen million two hundred fifty thousand (617.250.000) shares having a nominal value of one cent (EUR 0,01) each, all of which are fully paid up."

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the above resolutions are estimated at one thousand eight hundred Euro (EUR 1,800,00).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxy holder of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date first written above.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, who is known to the notary by his full name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six mai.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

LH Apcoa S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 32, Rue de Monceau, 75008 Paris, France et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 487 476 749,

ici représenté par Madame Laurence Burkhard, employée, ayant son adresse professionnelle au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 avril 2010.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Le comparant, représenté par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. Le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée de titrisation, établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination «Apcoa Finance Lux S.à r.l.» (ci-après, la Société), ayant son siège social au 25, Rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133.933, constituée sous la dénomination «EREL Capital S.à r.l.» par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg reçu en date du 16 novembre 2007 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 janvier 2008 sous le numéro 82 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg reçu en date du 17 mars 2010, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social est fixé à six millions six cent soixante-douze mille cinq cents Euro (EUR 6.672.500,00) représenté par six cent soixante-sept millions deux cent cinquante mille (667.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune.

III. L'Associé, représenté comme décrit ci-dessus, a reconnu avoir été parfaitement informé des décisions à intervenir lors de la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de réduire le capital social de la Société à concurrence de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00) pour le porter de son montant actuel de six millions six cent soixante-douze mille cinq cents Euro (EUR 6.672.500,00) à six millions cent soixante-douze mille cinq cents Euro (EUR 6.172.500,00), par l'annulation de cinquante millions (50.000.000) de parts sociales d'un cent (EUR 0,01) chacune, par remboursement à l'associé unique du montant de cinq cent mille Euro (EUR 500.000,00), par un paiement en numéraire du même montant.

Ledit remboursement ne pourra s'effectuer qu'après remboursement de la totalité des créanciers de la société ou qu'après que ces créances aient été provisionnées.

Deuxième résolution

Suite à la réduction de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 5, premier paragraphe des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital émis.** Le capital émis de la Société est fixé à six millions cent soixante-douze mille cinq cents Euro (EUR 6.172.500,00) divisé en six cent dix-sept millions deux cent cinquante mille (617.250.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'un cent (EUR 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à la somme de mille huit cents Euro (EUR 1.800,00).

Déclaration

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, connu du notaire par ses nom et prénom, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: L. BURKHARD, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 mai 2010. Relation: LAC/2010/20960. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010058049/115.

(100071783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mai 2010.

Savalmo S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 45.473.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Référence de publication: 2010058570/10.

(100072493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Voxel International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 134.140.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2010.

Référence de publication: 2010058574/10.

(100072574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2010.

Kenavon Drive Holdings II, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 124.480.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fabrice Coste.

Référence de publication: 2010058673/10.

(100058837) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 avril 2010.

EFH Funds S.C.A., SICAV-SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisés.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.872.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 avril 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Jean SECKLER

Notaire

Référence de publication: 2010061335/15.

(100061249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2010.
